

çais dans des centaines d'écoles fréquentées presque exclusivement par des élèves de langue française.

On comprend la résistance énergique que nos compatriotes d'Ontario opposent à un tel projet.

Aussi veulent-ils sérieusement réorganiser l'enseignement bilingue de façon que la langue française soit respectée et l'anglais bien enseigné.

Personne ne songe à transformer les écoles bilingues en écoles exclusivement françaises. On veut les réorganiser, voilà tout.

Et il est facile d'organiser ces écoles de telle sorte que les deux langues gardent chacune toute leur pureté: c'est de se servir de la langue maternelle comme moyen d'enseignement général — le contraire est anti-humain — et d'enseigner la seconde langue chaque jour à une heure fixe, en suivant la méthode naturelle pendant les deux ou trois premières années de scolarité.

Dans le cas où l'école est fréquentée par des élèves de langue anglaise et de langue française, il est facile de séparer les élèves, s'ils sont suffisamment nombreux, et de créer deux cours parallèles. On pourrait aussi *unifier* les cours de langue en enseignant à tous les élèves, groupés suivant leur degré d'avancement, 1° le français, 2° l'anglais et vice-versa si les élèves de langue anglaise sont en majorité. Les autres matières du programme s'enseignant dans la langue maternelle de l'élève.

Ce que nous disons ici, s'applique aussi, dans une mesure moindre sans doute, aux écoles de la province de Québec.

On l'a dit: "Apprendre une langue étrangère est encore le meilleur moyen d'acquérir une connaissance plus parfaite de la sienne." (1)

Si Goethe a exagéré en écrivant que "celui qui ne connaît pas les langues étrangères ne sait rien de sa langue maternelle," il n'en est pas moins vrai, la question utilitaire mise de côté, que l'étude d'une langue étrangère assouplit l'intelligence; c'est une gymnastique intellectuelle où toutes les facultés de l'esprit exercent leur jeu et se développent.

Mais pour enseigner avec fruit une seconde langue, quelle méthode suivre?

En Belgique, l'enseignement d'une seconde langue est obligatoire. (2) Cet enseignement est essentiellement pratique. Le professeur fait parler, corriger, rectifier, redire sans cesse. "Il s'efforce d'étendre de jour en jour le vocabulaire des élèves, et, par un exercice persévérant, de les familiariser peu à peu avec la construction de la phrase." (3)

Dès le début, l'articulation et la prononciation sont l'objet de tous les soins. Pour faciliter les premiers essais de rédaction, le maître s'aide avantageusement de moyens intuitifs, de tableaux représentant des scènes de la vie réelle.

Cette méthode était en usage à l'École normale Laval avant qu'elle fût généralisée en Belgique. Il y a plus de vingt ans que notre distingué collaborateur, M. le professeur John Ahern, la préconise avec un réel succès.

(1) Barrès.

(2) Dans les provinces Wallonnes, le flamand; dans les provinces Flamandes, le français.

(3) *Règlement général des Ecoles normales primaires de l'Etat*. Namur.